

# Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Bovins Laitiers» du 12 juin 18 – version provisoire

## I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Bovins Laitiers » du 12 juin 2018 - Version provisoire
Responsable de la préparation du document	Catherine Bauraind-Isabelle Monnart
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – page

## II. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

## III. Approbation du PV de l'assemblée précédente

Le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2017 n'a fait l'objet d'aucune observation.

## IV. Enquête sur la recherche et l'encadrement : quels sont les besoins du secteur ?

Pour rappel, dans le cadre de ses missions, le Collège des Producteurs doit remettre un avis sur les besoins en termes de recherche-encadrement afin d'orienter le plan de recherches du CRA-W et lancer les appels à projets en adéquation. A cet effet, une première enquête avait été lancée en 2015 auprès des producteurs permettant de définir leurs priorités (voir résultats présentation en annexe).

Afin d'actualiser les résultats mais aussi d'évaluer les besoins en termes de formation, une deuxième enquête vient d'être lancée et sera clôturée d'ici fin juin. A la lecture des premiers résultats, pour ce qui concerne le secteur laitier, les deux premières priorités restent identiques à savoir : la rentabilité/coûts de production (amélioration et diminution des coûts) et les fourrages/pâturages (gestion optimisée), par contre, la charge de travail/pénibilité passe avant la santé animale contrairement à 2015. A cela s'ajoutent 2 remarques générales : les chercheurs doivent davantage se rendre sur le terrain et les innovations doivent générer du temps et du revenu.

Parmi les producteurs présents, ceux-ci ont souhaité ajouter les points suivants :



1°encadrement : les producteurs sont dépendants des firmes d'aliments en ce qui concerne les conseils en nutrition de leur bétail alors qu'ils aimeraient faire appel à des nutritionnistes neutres. Or ceux-ci sont trop peu nombreux et leur service est payant. Plusieurs suggestions sont faites pour améliorer la situation :

- créer des « chèques-services » qui permettraient aux producteurs de bénéficier de conseils individualisés à un coût réduit.
- Compiler une liste des nutritionnistes actifs en Wallonie indépendamment d'une firme d'aliments.
- Pour information, un projet de formations groupées va être mis en place selon un planning défini.

2°Rentabilité/coûts de production. Guy Francq fait remarquer que tant que les calculs de rentabilité (salaire des agriculteurs) se font selon les barèmes de la convention paritaire 144 (ouvriers agricoles), les agriculteurs ne seront pas rémunérés à leur juste valeur de chef d'entreprise (comme cela se fait d'en d'autres pays européens).

Pour information, un programme de formations spécifiques à la production laitière va être mis en place pour l'automne. Le programme sera communiqué avant la foire de Libramont.

En conclusion, il faudra attendre la fin de l'enquête afin d'affiner les résultats et émettre les conclusions définitives.

## V. Label prix juste (voir présentation en annexe)

Pour rappel, la Socopro a lancé un label « Prix juste Producteur » afin de poursuivre 2 objectifs : 1) permettre au producteur de percevoir un prix rémunérateur pour sa production tenant compte de ses coûts de production et de son salaire 2) offrir au consommateur sensibilisé à cette démarche une gamme de produits labellisée « Prix juste producteur ». Tout producteur ou groupements de producteurs souhaitant adhérer au label peut faire une demande de certification. La Socopro se charge de vérifier le respect du cahier des charges, effectue un audit auprès du demandeur et attribue le label selon les résultats, ce service est gratuit jusqu'au mois d'octobre prochain. Dans un premier temps, le label couvre le territoire wallon mais des discussions sont en cours avec des organismes flamands pour étendre le concept. Parallèlement, l'idée est d'intégrer la certification « Prix Juste Producteur » à d'autres certifications existantes afin de ne pas démultiplier les contrôles.

Une campagne de communication sera menée en octobre afin de présenter les produits labellisés.

## VI. Etat de mise en œuvre des actions en cours et validation des actions futures

### Plan stratégique

Un plan stratégique pour la filière laitière wallonne est en cours de rédaction en collaboration avec la commission filière lait de la SoCoPro. L'objectif étant de dresser un état des lieux chiffré des volumes de lait transformés. A cet effet, 2 enquêtes sont en cours auprès des producteurs transformateurs et des fromagers artisanaux pour collecter des chiffres dans ces filières particulières et définir les difficultés qu'elles rencontrent. En parallèle, des contacts ont été pris avec les responsables de laiterie et les transformateurs industriels afin de connaître leurs perceptions du futur de la filière afin d'alimenter la réflexion de la commission filière.

Emmanuel Grosjean fait remarquer que la majorité du volume produit par l'industrie laitière étant exporté, il va être difficile de proposer des actions finançables par la Wallonie qui peuvent l'intéresser directement. Il suggère de plutôt se concentrer sur les filières alternatives.

La prochaine réunion de la commission aura lieu en septembre et le plan devrait être finalisé fin de l'année.



### **Cellule Info Lait**

Les cellules d'information lait et viande vont fusionner pour constituer les cellules d'information sur l'agriculture et l'alimentation, ce qui permettra d'aborder davantage de thématiques polémiques (pesticides, coulées de boue, ...). La brochure sur les aspects nutritionnels et environnementaux de l'élevage bovins a été envoyée aux communes, aux écoles d'agriculture et à la Ministre de l'éducation. Nous avons dû répondre à de nombreuses demandes d'envoi et la brochure a été en rupture de stock. La brochure est à nouveau disponible sur simple demande. Elle sera aussi distribuée par l'APAQ-W dans le cadre de ses dossiers pédagogiques. Suite à une remarque d'Yvon Deknudt disant qu'il a eu une réclamation d'une institutrice qui n'a pas reçu d'exemplaires pour toute sa classe, Catherine Bauraind fait remarquer que la brochure n'est pas adaptée aux enfants de primaire. Elle invite cependant à ne pas hésiter à communiquer ses coordonnées pour répondre aux demandes particulières.

En ce qui concerne le bien-être animal, un après-midi de réflexion a été organisé début d'année 2018 et 2 sujets seront développés au cours de l'année pour répondre aux questions sur l'écornage, la séparation de veau de la mère. L'objectif n'est pas spécialement de communiquer vers le grand public mais d'avoir des dossiers prêts. Par ailleurs, le SPW agriculture, ressources naturelles et environnement, Département du développement, Service du bien-être animal, a posé des questions sur le sort des petits veaux mâles car il ressort de certains contrôles qu'ils sont parfois laissés sans soins ou mis à mort par le détenteur avant 7 jours. Le SPW demande si les producteurs laitiers ont des propositions de solutions. Voici les points d'attention qui ressortent de la discussion :

- Le fait de parfois laisser les petits veaux sans soins ou de les mettre à mort avant 7 jours est le fait d'une très faible minorité d'éleveurs. La plupart des producteurs vendent leurs veaux aux marchands même si c'est légèrement à perte.
- Cette pratique doit être fort liée au prix du veau laitier sur le marché. Il est maintenant de 130 euros, ce qui couvre les frais de soin et d'élevage.
- Au niveau des solutions à creuser :
  - Développer une filière de viande de veaux (laitiers) en Wallonie.
  - Le sexage des semences : les producteurs ont mis en avant le coût de cette pratique et de plus, on aurait alors trop de veaux femelles, ce qui ne change rien à la problématique.

### **Le Collège des Producteurs sur Internet et les réseaux sociaux**

Catherine Bauraind donne quelques informations sur la consultation des différents sites Internet développés par le Collège et l'impact des réseaux sociaux.

Emmanuel Grosjean précise que le site Easy Agri a été développé suite à la volonté du Ministre Di Antonio de mettre en place une plateforme spécialisée pour la vente d'animaux de rente. Il est destiné aux professionnels de tout secteur mais à l'heure actuelle, les annonces concernent davantage la volaille, chèvres et moutons. L'idée est de faire une promotion du site à la foire de Libramont afin de l'étendre notamment à l'élevage bovin.

## **VII. Divers**

### **Projet anti-gaspillage**

Dans le cadre du plan Régal (plan wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires) adopté par le Gouvernement Wallon, la SoCoPro a été chargée d'organiser un forum afin de favoriser les échanges entre les acteurs sur les bonnes pratiques anti-gaspillage. Un questionnaire a été rédigé à destination des producteurs-transformateurs afin que ceux-ci partagent leurs bonnes pratiques. Il est disponible avec des exemplaires des brochures à la fin de la réunion.



## **Lait AA et qualité du lait**

Les syndicats agricoles ont été interrogés sur une modification de la législation concernant le lait AA. La question de la légitimité du lait sous cahier des charges AA est soulevée. Ce dernier oblige une collecte à 48 heures et une norme de germes plus faible. Cependant quand la collecte est passée de 48 h à 72 h, l'industrie laitière a affirmé que la qualité du lait serait maintenue. N'y a-t-il pas une contradiction ?

En ce qui concerne la qualité du lait, la FUGEA informe qu'elle a été contactée avec les autres syndicats agricoles par la CBL qui souhaite modifier la réglementation. Celle-ci affirme qu'elle subit une sérieuse concurrence européenne et mondiale et que la qualité du lait belge est mise à mal par rapport aux autres pays, c'est pourquoi elle veut réagir. La FUGEA a répondu qu'elle n'était pas en faveur d'un changement législatif plus restrictif sur la composition et qualité du lait car: 1) cette législation a déjà été amendée en 2014 en concertation avec tous les partenaires, 2) il reste 3000 producteurs laitiers en Wallonie et le pourcentage de producteurs qui sont limités au niveau germes et cellules est très restreint, 3) la Belgique respecte la législation européenne, il n'y a aucune raison d'être plus limitatif.

Les représentants du Collège des Producteurs font aussi remarquer qu'il n'est pas normal que celui-ci ne soit pas au moins informé qu'une telle concertation a lieu.

## **Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée devrait se tenir la première quinzaine de novembre. L'ordre du jour comprendrait une visite de la fromagerie de Herve selon la demande des producteurs. Nous avons un accord de principe, la date est encore à fixer. L'élection de deux représentants est également au programme.



## Liste des présences Assemblée Sectorielle Bovins Laitiers

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>ORGANISME</b>
ANDRE	Stéphane	Producteur
BAURAIND	Catherine	Socopro
DEKNUDT	Yvon	Producteur
DESBRUYERES	Yves Marie	Producteur
FAYT	Anne Sophie	DLV
FRANCQ	Guy	Producteur
GROSJEAN	Emmanuel	Socopro
HOLVOET	Patrick	Producteur
JADOUL	Thierry	CDL
LEPOT	Fabrice	AWE
MARTIN	Gwenaëlle	FUGEA
RAUCQ	Daniel	Producteur
RAUCQ	Monique	Producteur
VAN MERHAEGHE	John	Producteur
WALLEMACQ	Maelle	DLV
WILLEME	Michel	Producteur